



Séance publique du 17 mars 2021

Présents : Thill Eric- **bourgmestre**
Pletschette Camille, Zeimes Jean-Paul – **échevins**
Kries Tessy, Pfeiffer Susi, Schloesser Alexis, Wirth François –
conseillers
Schaul Camille – **secrétaire communal**

Excusé(e)(s) : Heischbourg Patrick, conseiller
Absent(s) : /

Le CONSEIL COMMUNAL décide :

1. unanimement d'approuver en bloc un lot de titres de recettes de l'exercice 2020 établi par le collège des bourgmestre et échevins.
2. unanimement de ne pas opter pour l'organisation d'élections complémentaires suite à la démission du 5 mars 2021 de Monsieur Ben Pierrard, conseiller communal.
3. unanimement d'arrêter le tableau de préséance des membres du conseil communal de Schieren à partir du 17 mars 2021 comme suit :

No	Nom	Prénoms	Fonction	Date de la première élection	Nbre de suffrages
1	PLETSCHETTE	Camille	échevin	17.10.1999	254
2	WIRTH	François	conseiller	15.03.2013	Élu d'office
3	HEISCHBOURG	Patrick	conseiller	15.03.2013	Élu d'office
4	THILL	Eric	bourgmestre	08.10.2017	479
5	KRIES	Tessy	conseiller	08.10.2017	463
6	PFEIFFER	Suzanne dite Susi	conseiller	11.10.2020	445
7	ZEIMES	Jean Paul	échevin	11.10.2020	420
8	SCHLOESSER	Alexis	conseiller	11.10.2020	260
9	/	/	/	/	/

4. Accord de principe pour la nouvelle répartition des membres du conseil communal au sein des syndicats intercommunaux, des commissions communales, des conseils d'administration et des associations conventionnées :

- unanimement de procéder aux demandes de démissions et/ou aux demandes de candidatures des conseillers communaux lors de la prochaine séance par vote secret et de fixer la date limite au 28 avril 2021 pour le dépôt des démissions et/ou des demandes de candidatures au sein des syndicats intercommunaux, des commissions communales, des conseils d'administration et des associations conventionnées.

5a. unanimement de modifier le règlement de circulation communal du 21 mars 2016 sur base de l'avenant n° 2021/1.

5b. avec 6 voix pour et une voix contre de modifier le règlement de circulation communal du 21 mars 2016 sur base de l'avenant n° 2021/2.

6. unanimement d'approuver divers actes notariés reçus par-devant les notaires Elvinger et Reuter et conclus entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren et :

- la société anonyme PPS S.A.

- les conjoints Goerens Claude Joseph Marie et Goerens Romain Jean Nicolas

- Monsieur François Jean-Paul Hennes
 - Monsieur Jean Pierre Henri Majerus et Madame Margot Marie Philipp
 - la société anonyme Thomas & Piron Home S.A.
- et Monsieur Nico Alphonse Garson.

7. unanimement de renoncer à l'exercice du droit de préemption pour un ensemble d'immeubles/places inscrits au cadastre de la commune et section A de Schieren aux lieux-dits « Montée de Nommern », « Wäschbur » et « Bei der Härenallee ».

8. unanimement d'approuver le projet de morcellement relatif à la création de deux parcelles indépendantes sur un terrain sis dans la « Rue Hubert Schlechter » et inscrit au cadastre de la commune de Schieren, Section A.

9. unanimement de fixer la prime de responsabilité mensuelle à 40 (quarante) points indiciaires au délégué à la sécurité à désigner par le collège des bourgmestre et échevins.

10. unanimement

- d'adopter la proposition de modification ponctuelle de la partie écrite du Plan d'Aménagement Particulier « Quartier existant » (PAP « QE ») du 1^{er} décembre 2020, élaborée par le bureau d'architecture Espace et Paysages pour le compte de l'Administration communale de Schieren

- de notifier la présente à la Ministre de l'Intérieur endéans le délai de 15 jours qui suit le vote du conseil communal et de procéder à l'affichage de la présente conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 mentionnant la date de la notification à la Ministre du plan d'aménagement particulier modifié.